

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT



**Pour des actions de sensibilisation aux productions locales et de saison, à l'alimentation durable, à la réduction du gaspillage alimentaire et à la santé auprès d'un public scolaire**

dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (PAT TPM)

### **Le Projet Alimentaire Territorial de la Métropole TPM**

La Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), s'est engagée en 2019 dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin d'accompagner la transition alimentaire, de recentrer une économie productive et circulaire au cœur du territoire et de s'orienter vers une production agricole durable et résiliente.

Après avoir obtenu le label « Projet Alimentaire Territorial » de niveau 1 en 2021, le PAT TPM a été labellisé de niveau 2, « PAT en action », en mars 2024 par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, pour une durée de 5 ans.

En lien avec les partenaires historiques (Chambre d'Agriculture du Var (CDAV), SAFER, AGRIBIOVAR), les services métropolitains, et les acteurs locaux, il s'agit pour la Métropole TPM de mettre en œuvre une feuille de route coconstruite avec les différents acteurs, et qui s'articule en 4 grandes ambitions :

- Amener le territoire vers plus d'autonomie et de résilience alimentaire,
- Ancrer une économie circulaire vertueuse territoriale,
- Développer une alimentation durable, disponible & accessible au plus grand nombre,
- Coconstruire un PAT vivant qui s'inscrit dans la durée en poursuivant le travail partenarial.

Plus d'informations sur le PAT TPM : <https://metropoletpm.fr/entreprises/article/projet-alimentaire-territorial-de-tpm>

## Le projet d'accompagnement pour une restauration collective durable sur la Métropole TPM



Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route, le PAT TPM propose la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement de la restauration collective pour aller vers des pratiques plus durables sur le territoire. Le programme se déclinera en 3 volets :

- **Volet 1 : Formation CNFPT - Qu'est-ce qu'une restauration collective durable ?**
- **Volet 2 : Accompagnement de cantines pilotes à l'adoption de pratiques durables, par un prestataire externe**
- **Volet 3 : Sensibilisation des convives et des encadrants à l'alimentation durable**

Ce programme bénéficie du soutien financier du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et de la DRAAF dans le cadre du fonds Planification Ecologique.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt porte uniquement sur le volet 3 de ce projet d'accompagnement.

### Objet de l'AMI

## Parcours de sensibilisation à l'agriculture locale et de saison, l'alimentation durable, à la réduction du gaspillage et à la santé en restauration collective scolaire

L'objectif de cet AMI pour la Métropole est :

- d'identifier l'ensemble des acteurs associatifs du territoire qui agissent sur des actions de sensibilisation à l'alimentation durable et à la santé,
- de coordonner les actions afin de proposer un parcours complet et cohérent à l'échelle du territoire.

### Structures éligibles

- **Associations de loi 1901** domiciliées (siège ou antenne) sur le territoire de TPM, ou du Var

### Localisation des actions

Les actions de sensibilisation seront organisées sur le territoire de la Métropole TPM, composé de 12 communes : Toulon, Hyères-les-Palmiers, La Seyne-sur-Mer, Ollioules, Carqueiranne, La Garde, La Crau, Le Pradet, Six-Fours-les-Plages, La Valette-du-Var, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer.



## Public cible

Le parcours s'adressera à des enfants (7 - 11 ans) issus de plusieurs établissements scolaires du territoire de TPM, préalablement sélectionnés en lien avec les communes. 4 à 6 écoles bénéficieront du parcours de sensibilisation chaque année, et ce sur une durée de trois ans, renouvelable.

Les actions de sensibilisation s'adresseront en priorité aux élèves des écoles sélectionnées, et plus largement aux encadrants, agents de restauration ou encore enseignants qui participeront aux actions.

## Descriptif du parcours-type de sensibilisation

### En chemin vers une alimentation saine et durable



**Visite de ferme**  
(agriculture durable, biodiversité, productions locales, saisonnalité)



Visite d'une **cuisine centrale**



Pesées et suivi du **gaspillage alimentaire** à la cantine



Visite **site de compostage ou de recyclage** : réduction des déchets et valorisation des biodéchets



**Atelier santé / nutrition**  
(composition du menu, équilibre alimentaire, sport-santé)



**Atelier cuisine de saison**  
(réalisation du menu de saison + éducation au goût)



**Atelier ré-utilisation :**  
Economie circulaire (5R)



## Liste des actions possibles :

Action	Sujets abordés
<b>Visite de ferme sur le territoire TPM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation à l'agriculture durable</li> <li>- Gestion de l'eau</li> <li>- Protection de l'environnement et de la biodiversité</li> <li>- Saisonnalité des produits</li> <li>- Productions locales</li> </ul>
<b>Atelier(s) santé et nutrition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equilibre alimentaire</li> <li>- Nutrition</li> <li>- Sport &amp; Santé</li> </ul>
<b>Visite d'une cuisine centrale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Origine des repas et des produits</li> <li>- Mode de fonctionnement d'une cuisine centrale</li> <li>- Échanges avec les agents</li> </ul>
<b>Atelier cuisine de saison</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un menu</li> <li>- Saisonnalité des produits</li> <li>- Éducation au goût</li> </ul>
<b>Pesées et suivi du gaspillage alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information /Sensibilisation aux conséquences/impact du gaspillage alimentaire</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poids du gaspillage alimentaire</li> <li>- Observation de l'évolution sur plusieurs mois</li> <li>- Tri des déchets</li> </ul>
<b>Atelier ré-utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Economie circulaire</li> <li>- Réduction des déchets, et des biodéchets</li> <li>- Valorisation des déchets, et des biodéchets</li> </ul>
<b>Visite d'un site de compostage et/ou de recyclage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tri des déchets</li> <li>- Réduction des déchets et des biodéchets</li> <li>- Valorisation des déchets et des biodéchets</li> </ul>

A noter :

- Chaque association répondant à l'AMI peut s'inscrire dans une ou plusieurs actions du parcours
- Chaque école participant au parcours bénéficiera de l'intégralité de ces actions, dans la limite d'éventuelles contraintes logistiques et organisationnelles
- Certaines actions pourront être adaptées en fonction de chaque établissement

### **Calendrier des actions**

Les actions de sensibilisation seront mises en place à partir de 2025, et se poursuivront sur 3 ans. Chaque année, 4 à 6 écoles du territoire, sélectionnées en lien avec les Mairies, bénéficieront du parcours de sensibilisation.

### **Règlement de l'AMI**

#### **1. Conditions de participation**

Seules les associations ayant démontré une capacité professionnelle, technique et financière suffisante pour mettre en place ces actions verront leurs propositions examinées.

L'association doit donc démontrer sa capacité :

- **professionnelle** : capacité juridique (fournir les statuts de l'association) et expérience sur les sujets proposés (fournir des références relatives à des actions similaires exécutées au cours des trois dernières années, et/ou des agréments ou certifications spécifiques ...)
- **technique** : présentation des moyens matériels et humains de l'association
- **financière** : indication du budget prévisionnel de l'association, intégrant le projet proposé

Il est conseillé à l'association de joindre tout autre document jugé utile pour attester de sa capacité à mettre en place les actions proposées.

Seules les associations locales (implantées sur le territoire de la métropole Toulon Provence Méditerranée, ou dans le Var) peuvent se positionner sur cet AMI.

#### **2. Critères de sélection**

La Métropole Toulon Provence Méditerranée sélectionnera les propositions au regard des éléments suivants :

- **La situation juridique et financière de l'association**, à la lecture des documents fournis (statuts, dernier PV d'AG, approbation des comptes)
- **L'implantation géographique** de l'association (notion de localité étendue au département du Var)
- **La pertinence des actions et des supports proposés** pour sensibiliser un public scolaire aux

thématiques de : l'agriculture locale et de saison, l'alimentation durable, la réduction du gaspillage alimentaire, la santé ou encore la valorisation des biodéchets. Des actions et supports adaptés à l'âge des enfants seront privilégiés, ainsi que les formats d'intervention interactifs

- **L'expérience de l'association** à mettre en œuvre ce type d'action, en particulier auprès d'un public scolaire
- **Les communes ciblées pour les actions proposées** par l'association
- **La cohérence globale** de la proposition, par rapport au parcours de sensibilisation susvisé

### 3. Modalités de réponse à l'AMI

#### Obtention du dossier de l'AMI

Le dossier de l'AMI se résume au présent document.

Ce dossier est disponible uniquement au format numérique. Il est à télécharger sur le site officiel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à partir du lien <https://metropoletpm.fr/appels-a-projets>, ou à demander par courriel auprès de la Métropole TPM à l'adresse [camille.pesquet@metropoletpm.fr](mailto:camille.pesquet@metropoletpm.fr).

#### Transmission des propositions

Les associations intéressées pour répondre à cet AMI et participer à ce parcours de sensibilisation devront envoyer leur dossier de réponse avant le

**Vendredi 17 janvier 2025 à 16H**

par pli postal (le cachet de la Poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**Métropole Toulon Provence Méditerranée**  
DGA Economie, Innovation et Attractivité Territoriale  
Direction du Développement Economique  
Hôtel de la Métropole  
107 Boulevard Henri Fabre  
CS 30536  
83041 Toulon

Le pli doit contenir obligatoirement :

- La lettre de candidature
- Le descriptif des actions proposées
- Les documents permettant d'établir la capacité professionnelle, technique et financière du candidat
- Tout autre document jugé utile à l'appréciation de la proposition

Une copie numérique du dossier (format PDF) est requise, à transmettre par mail à l'adresse [camille.pesquet@metropoletpm.fr](mailto:camille.pesquet@metropoletpm.fr).

#### Etude des propositions

Afin de procéder à l'étude des propositions, s'il apparaît que des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, la Métropole peut décider de demander aux associations concernées de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

## **Sélection des associations**

Les propositions seront étudiées et instruites par les services techniques et feront l'objet d'un classement, en fonction des critères de sélection indiqués ci-dessus.

Ce classement sera soumis à l'arbitrage de la commission organique dédiée aux sujets du PAT.

Chaque association sera informée de la suite réservée au dossier déposé.

## **CONTACT :**

Pour plus d'informations au sujet de cet AMI, et du parcours d'accompagnement pour une restauration collective durable, merci de contacter :

### **Camille PESQUET**

*Chargée de Mission Projet Alimentaire Territorial*

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Tel : 04.94.93.34.15 / Mobile : 07.60.65.05.99

Mail: [camille.pesquet@metropoletpm.fr](mailto:camille.pesquet@metropoletpm.fr)